

Ouverture de la permanence du 20/04/2022 à 15<sup>h00</sup>

J'aimerais connaître les raisons pour lesquelles mes remarques la parcelle 99<sup>e</sup> a été classée en zone A1 alors que l'ensemble du terrain est clôturé/arboré / Abri de jardin. Le tout selon mes précédentes remarques.

20/4/2022

Clôture de la permanence du 20/04/2022 à 17<sup>h00</sup>

  
Loïc PRUVOST  
Commissaire Enquêteur

<sup>1</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.